

Décision

Générale

colonial

Décision n° 5 5 Juillet 1952

n° 5 5

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 juillet 1952

Numéro JO

n° 8 du 01/08/1952

Date du numéro

1 août 1952

TEXTE INTÉGRAL

Les gardesTcercle de la Compagnie dé gardes-cercle de Djibouti, dont les noms suivent, sont inscrits au tableau d'avancement du deuxième semestre 1952, pour le garde de caporal: Section police : N°1: Garde de 1er classe Mohamed Hassan, Mie 61 ; N° 2 : Garde de 1er classe Mohamed Hassan, Mie 74 ; N° 3 : Garde de 1er classe Ismaël Abdi, Mie 97 ; N°4 : Garde de 1er classe Omar Mohamed, Mie 202. Section service courant : N° 1 : Garde de 1er classe Hamed Mohamed, Mie 89 ; N° 2 : Garde de 1er classe Mahammad Ebo, Mie 90 ; N° 3 : Garde de 1er classe Djama Obsie, Mie 100. Les gardes inscrits au tableau d'avancement du deuxième semestre 1952 sont promus au garde de caporal pour compter du 1er juillet 1952.